



A_2020/20-1201

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 19 novembre 2020 -

Etaient présents :

M. BAILLON, M. CADILHON, Mme DURRANS, Mme LAURENT, M. KATUSZEWSKI, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme LEBRAUD, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BONNEAU, M. BERNUS, M. DAGNEAU, M. WEIDMANN.

Etaient représentés :

M. LAGORCE, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. PICHON, M. FEYTOUT, Mme RAHOU, Mme LUIJTEN, M. RICHARD.

Etaient invités :

Mme GROULT, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MARQUEVIELLE, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h10. Elle excuse M. Larré de son absence.

Nombre de membre présents	17
Nombre de membres représentés	8

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	24
Abstention :	1

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020.**

II/ SUBVENTIONS FSDIE

Mme Marquevielle signale la mise en place d'une subvention de soutien aux associations pour compenser tout ou partie des pertes liées à la crise sanitaire.

Les critères d'éligibilités :

- Etre domiciliée à l'Université Bordeaux Montaigne,
- Avoir signé la charte des associations,
- Avoir subi des pertes d'activités engendrées par la crise sanitaire.

Profil des associations demandeuses :

- Associations ayant une buvette et dont les denrées alimentaires sont arrivées à la DLC ;
- Associations comptabilisant une diminution des bénéfices liée à l'arrêt des événements associatifs ;

Les associations sont pour le moment en relative bonne santé financière mais nous pouvons craindre qu'avec la baisse des bénéfices et la diminution du fond de roulement, les associations risquent à moyen terme de s'exposer à une fragilité qui rendrait difficile la relance de leur activité post-crise.

Sur les quatre associations demandeuses, trois ont été financées à hauteur de 390 €. Une association a été déclarée non éligible et été invitée à représenter un dossier lors du prochain déploiement de cette aide.

La commission FSDIE réunie le 13 novembre 2020 a reçu quatre demandes de financement de projets dont trois projets associatifs et un projet individuel. Les quatre projets, tous de nature culturelle et artistique (dont deux journaux) ont tous reçu un avis favorable. :

- Archimuse – asso patrimoine et musée pour le projet Reconstruction(s) – Vivre en Nouvelle Aquitaine après la guerre : 4 000 € ;
- Frictions pour le projet Feu follet, magazine saisonnier sur la création étudiante et le monde artistiques : 785 €. Le jury a proposé l'ajout de 250 € à la demande initiale de l'association afin de financer les envois postaux et garantir la gratuité du journal ;
- TACK journal, journal culturel et artistique : 815 € ;
- Projet individuel intitulé Festival « Fulgurances », pensé sur une semaine et né d'une volonté collective de créer un événement artistique composite, festif et engagé : 3 500 €.

Les critères pour lesquels les jurys ont été particulièrement attentifs :

- Faisabilité dans le contexte actuel,
- Moyens d'adaptation mis en place face à l'évolution de la crise.

En finançant l'ensemble des projets et même parfois de manière supérieure au montant demandé initialement, l'université souhaitait apporter un signal fort de son soutien dans ce contexte de crise.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

👉 La CFVU approuve l'attribution des subventions FSDIE.

III/ PRÉSENTATION DES EFFECTIFS

Mme Groult présente les effectifs 2020/2021.

Elle signale une augmentation continue du nombre d'étudiants (+10%) et du nombre d'inscriptions (+1%) entre 2016-17 et 2019-20.

En 2020-21 : on dénombre environ 18 100 étudiants et 20 200 inscriptions (un étudiant inscrit dans plusieurs formations compte plusieurs fois).

- Stabilité attendue du nombre d'étudiants
- Légère diminution attendue du nombre d'inscriptions.

Elle évoque un effet structurel de la diminution du nombre d'inscriptions à partir de 2019-20 en raison du changement de procédure des inscriptions en UE Langue au CLBM.

Evolution des inscriptions en LMD depuis 2016-17 (base 100) :

Jusqu'en 2019-20 :

- Augmentation continue des effectifs de M2
- Stabilité L3 et doctorat
- Oscillation des effectifs de L1, L2 et M1

Au 16/11/2020, on comptabilise 17 746 étudiants inscrits.

A la même date, l'année dernière, on comptait 17 867 étudiants, ce qui représente une diminution de 121 étudiants, soit -0.7%. Cette diminution concerne essentiellement les inscrits au DEFLE et en échanges internationaux.

Parmi ces 17 746 étudiants, on compte :

- 67% : femmes,
- 7% : étudiants internationaux
- 3140 nouveaux bacheliers en L1 et DUT1 soit 128 de plus (+4.2%) que l'an dernier à la même date. Ils représentent 55% de l'ensemble des étudiants (L1 55%, DUT 1 : 61%) :
 - o 81 % sont titulaires d'un bac général (38 % L, 27 % ES et 16% S)
 - o 13% d'un bac technologique
 - o 6% d'un bac professionnel.

Inscriptions 2020-21 au 16/11/2020 :

- Nombre total d'inscription en diminution par rapport à l'an dernier à la même date :
 - o -379 en CLES-CLUB,
 - o -555 en DU, DEFLE, échanges internationaux
- Augmentation des effectifs :
 - o En L2 : +242. Effectif supérieur à la fin d'année 2019-20
 - o En L3 + 223. Effectif supérieur à la fin d'année 2019-20
 - o En M1 : +134. Effectif de fin d'année atteint.
- Diminution ou stagnation sur les autres niveaux.

Zoom en L1 par département :

Dans l'ensemble, une stabilité des effectifs : -47 inscriptions.

De date à date, l'augmentation des effectifs est particulièrement forte en Lettres (+15%), en Philosophie (+22%), en Etudes ibériques (+9%) et en Etudes arabes (+71%).

On note une baisse significative des inscriptions en Etudes anglophones (-8%), en Arts (-11%), en LEA (-2%) et en Géographie (-12%).

Mme Mellac évoque le phénomène assez marqué du faible taux de néo-bacheliers dans les effectifs de L1 au sein de notre université.

Mme Miras demande si les effectifs de la licence Philosophie Accès Santé ont été inclus dans les effectifs de la licence Philosophie.

Mme Groult répond que l'augmentation de la licence Philosophie s'explique par l'ouverture de ce parcours.

M. Le Bourdonnec remercie Mme Groult pour cette synthèse. Il s'interroge sur la diminution constante et progressive du nombre de doctorants alors même que l'on constate un nombre constant d'étudiants inscrits. Il pense que notre communauté doit s'interroger sur cette diminution depuis le début du quinquennat et craint pour le statut de grande université de recherche de notre établissement.

Mme Mellac rappelle les difficultés liées au financement des contrats doctoraux et la diminution du nombre de postes offerts diminuant les perspectives de carrière offertes au doctorants. Cette situation doit nous faire réfléchir au sein de l'établissement à la formation des enseignants chercheurs.

Mme Groult ajoute que l'insertion professionnelle dans le secteur académique recherche-enseignement supérieur à 3 ans est également en forte diminution.

Mme Laurent demande des éléments de comparaison avec d'autres universités françaises.

Mme Groult prévient n'avoir à ce jour que les données au niveau national de l'année universitaire 2018/2019. Les prochaines données nous permettront de voir si cette diminution est constatée au niveau national ou seulement un phénomène local.

M. Cadilhon signale un nombre de demandes de bourses importante de la part de doctorant et une diminution du nombre de bourses offertes par les entreprises et les fondations pour le financement des doctorants.

IV/ PROPOSITION DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DE LA CVEC

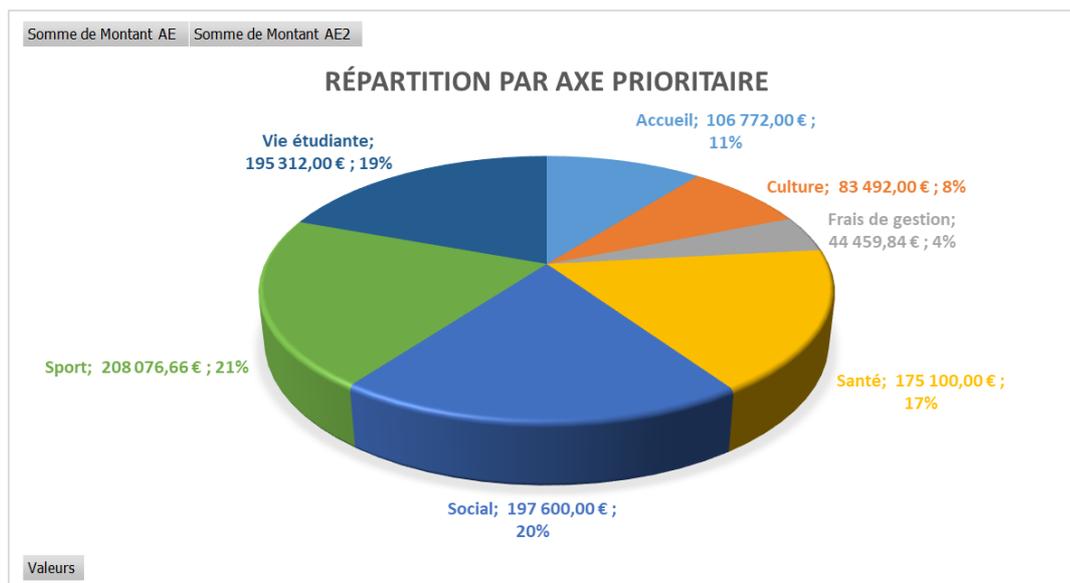
M. Dagneau rappelle que la création de la Commission Vie étudiante a permis de revoir la place des étudiants dans la répartition budgétaire du fond CVEC.

Les travaux de la CVEC d'abord présentés en CDVEA sont ensuite présentés en Commission Vie étudiante. La répartition a été organisée par grande masse : masse salariale, santé, sport, culture, vie étudiante et accueil. Suite au dialogue budgétaire mené avec les différents services, la répartition présentée ici a été adoptée par la commission.

Il rappelle que le décret impose que 15% du budget soit réservé à la santé des étudiants et 30% à la vie associative et aux actions sociales. Il a donc été décidé d'accorder 17.32 % aux actions de santé qui comprend la cotisation au SIUMPS et 33% à celle liées à la vie associative et aux actions sociales dont la cotisation au SUAPS (8€/étudiant).

Le montant de 1 010 812,50 € pour 2020/2021 est basé sur le montant alloué l'année dernière au regard du nombre d'inscrits.

Il rappelle que l'étudiant verse au moment en amont de son inscription 92 € auprès du CROUS. Le reversement par le CROUS auprès des établissements varient de 41 à 59 €/étudiant.



Le budget est en augmentation légère pour la culture.

Pour la santé, il a été décidé d'augmenter la participation à la cotisation interuniversitaire à 15% pour s'aligner sur les autres établissements notamment en raison de la sollicitation importante de l'Espace Santé par nos étudiants.

Sur le volet social, l'aide apportée a été multipliée par 4 (197 000 €. 40 000 à 50 000 € auparavant) en raison de l'explosion du nombre d'accompagnement des étudiants en difficulté sociale.

Le budget sport comprend la cotisation SUAPS, de la masse salariale, de l'investissement et l'achat de matériel.

Le budget vie étudiante est également en augmentation. 15 000 € sont dédiés à la vie associative (organisation des concerts de rentrée et d'événements inter associatifs à l'échelle de l'établissement, ...). L'augmentation concernant la masse salariale s'explique par l'ouverture de sept emplois étudiants (accueil général, accueil UFR, Pôle Handicap et DOSIP).

Le budget accueil concerne essentiellement la DOSIP avec l'achat de matériel dans le cadre des salons, forums d'orientation et de la masse salariale (tuteurs de rentrée).

Mme Sion-Jenkis évoque les difficultés liées à l'accueil des étudiants en détresse psychologique et mentale qui doivent parfois patienter jusqu'à deux mois avant d'obtenir un rendez-vous auprès de l'Espace Santé. Elle demande si l'augmentation de notre participation peut nous laisser espérer une amélioration sur ce point.

M. Dagneau évoque les discussions menées en Conseil de la Santé afin d'améliorer l'accueil des étudiants. Sur les dernières campagnes CVEC, des spécialistes en gynécologie, planning familial et prévention contre les addictions ont été recrutés. Nous pouvons espérer à la lecture des dernières interventions du Ministre de la Santé que la priorité soit désormais donnée à la santé mentale. L'Espace Santé est aujourd'hui submergé par le nombre de demandes d'accompagnement psychologique et notamment de la part de doctorants.

Mme Laurent demande si la CVEC investit dans le secours alimentaire.

M. Dagneau répond que la CVEC contribue à ce type d'action. L'accompagnement social des étudiants passe par la distribution de tickets repas au CROUS, de cartes de distribution alimentaire dans la grande distribution et la distribution de paniers alimentaires.

Ces actions reposent pour partie sur la dynamiques de collectifs : "Solidarité-Continuité Alimentaire Bordeaux" constitué de doctorants, post-doctorants, étudiants et personnels de l'université et celui menée

par le CROUS, l'Université de Bordeaux et l'association Athéna qui distribuent chaque semaine 600 paniers repas/ semaine au Comptoir d'Aliénor.

Il signale la création d'une distribution alimentaire de 250 paniers repas au sein de l'université tous les jeudis à la Maison des étudiants. Cette action est menée en collaboration avec la ville de Pessac et la cuvée des écolos qui récupèrent les invendus des magasins biologiques et bénéficient de dons et tarifs préférentiels auprès de primeurs de la ville.

Il informe les membres que la fondation Bordeaux Université a décidé d'accorder 15 000 € à notre université pour l'accompagnement des étudiants en difficultés. Cette somme sera redéployée dans l'aide alimentaire afin d'augmenter le nombre de paniers distribués.

M. Baillon aimerait un bilan de la rupture numérique à ce jour.

M. Dagneau rappelle la création du SOS Aide numérique sur l'Espace Etudiant qui connaît un fort succès avec plus de 856 demandes déposées. A l'annonce du confinement, un phoning assuré par les étudiants recrutés dans le cadre de la prévention COVID et deux membres du personnel a été déployé pour répertorier et apporter des réponses aux étudiants.

68 demandes d'aides ont été traitées la semaine passée et 85 demandes seront évaluées en commission l'après-midi même.

Actuellement, 183 ordinateurs financés par la Région Aquitaine ont été prêtés par la DSIN. La moitié du stock a été distribué. Une partie des étudiants ne sont pas confinés à Bordeaux et demandent une aide financière pour s'équiper. Une aide forfaitaire de 400 € pour l'achat d'un ordinateur a donc été créée.

Mme Mellac remercie M. Dagneau de son investissement remarquable sur toutes ces actions.

Mme Laurent demande si le collectif Solidarité-Continuité Alimentaire Bordeaux pourrait être aidé par la subvention mise en place dans le cadre du FSDIE.

M. Dagneau répond que ce fond est réservé aux associations domiciliées à Bordeaux Montaigne. Puisque la réglementation ne nous permet pas d'aider financièrement cette association, il est toutefois possible de travailler en collaboration et d'apporter une aide logistique notamment au travers de la mise à disposition de locaux pour la distribution des paniers repas.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➔ ***La CFVU donne un avis favorable à la répartition budgétaire CVEC.***

V/ SESSION D'EXAMENS JANVIER 2021

Mme Mellac rappelle que l'équipe présidentielle a toujours été favorable à l'organisation d'examens en présentiel. A la suite d'une réunion de concertation avec les composantes mettant en évidence l'impossibilité de planifier deux modalités d'examens, le choix d'examens en distanciel a été retenu en CDUFRI.

Les examens de janvier seront donc organisés à distance afin de ne pas mettre en péril la session par un éventuel prolongement du confinement ou une fermeture complète de l'établissement. Cela signifie que les

Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) qui prévalent sont celles qui ont été votées pour être appliquées en cas de confinement, sans présentiel possible.

ECI

Pour les rares formations déjà en Evaluation Continue Intégrale (ECI) et pour celles ayant basculé toutes leurs épreuves en contrôle continu, le calendrier applicable est celui de l'ECI avec une fin de premier semestre le 15 janvier 2021.

Le régime étant celui du contrôle continu pour toutes les épreuves, les formations ne sont pas concernées par les informations et demandes suivantes. Les évaluations en ligne sont à la charge des enseignants qui assurent le dépôt de leur(s) sujet(s) sur la plateforme e-campus.

Formations avec CC et CT

Pour les autres formations, c'est-à-dire toutes celles qui ont prévu des épreuves qui intègrent au moins un contrôle terminal (CT), le premier semestre s'arrête le 18 décembre 2020, les deux premières semaines de janvier (du 4 au 16 janvier 2021) étant réservées aux épreuves en contrôle terminal.

Les épreuves de contrôle continu de fin de semestre, écrites comme orales, doivent avoir lieu au plus tard le 18 décembre.

Examens écrits terminaux

Les modalités pour les **examens écrits terminaux** sont les suivantes :

- Un calendrier des épreuves est en cours d'élaboration à la direction de la scolarité. Il permettra «d'éditer», comme cela se pratique pour les examens en présentiel, des convocations individualisées aux épreuves. Les étudiants pourront ainsi planifier leur travail durant la session.
- Ces épreuves seront paramétrées dans un espace e-Campus dédié à cette session d'examens. Les sujets des évaluations seront déposés sur la plateforme par le bureau des examens. Cette centralisation des sujets est nécessaire à l'adaptation des examens pour les 340 étudiants en situation de handicap concernés.

Nous avons relevé dans les MCC trois types d'épreuves écrites possibles en CT qui seront paramétrées de la façon suivante :

- **Écrits courts en ligne** : durée de l'épreuve (généralement entre 1h et 4h, à préciser par les enseignants). Pour ces épreuves, un « délai de remise en retard » de 24h sera systématiquement paramétré pour les étudiants en difficulté. Il reviendra aux étudiants d'expliquer leurs retards. Si la situation le permet encore, les étudiants en rupture numérique qui se seront signalés pourront être accueillis pendant les épreuves dans des salles équipées du bâtiment K ;
- **QCM en ligne** : les étudiants bénéficieront d'un temps d'accès au sujet allongé pour pallier d'éventuelles difficultés de connexion. la durée de mise à disposition de l'examen sera de 4 heures pour tous les QCM.
- **Devoir maison (type dossier ou rapport) sans soutenance** : pour ces devoirs maisons, les sujets seront tous déposés le lundi 4 janvier à 10h et la remise des travaux pourra se faire jusqu'au 13 janvier à 13h.

Afin de rendre possible cette organisation, il est demandé à tous les enseignants qui ont prévu des épreuves écrites en contrôle terminal de bien vouloir :

- **Produire des sujets d'examen**. Cela ne comprend pas les QCM en ligne mais inclut les écrits courts et les épreuves de type « devoirs à la maison ». Les sujets pour les autres sessions d'examen seront demandés ultérieurement. Les sujets doivent parvenir aux gestionnaires des Licences et des Masters des UFR **avant le 24 novembre**.

- Renseigner par retour de courrier le fichier Excel. Il s'agit de confirmer la nature de l'épreuve (écrit court en ligne / devoir maison / QCM en ligne) et de **préciser la durée des écrits courts ou la durée de passation des QCM**. Le fichier doit être envoyé au service des examens au plus tard **le lundi 16 novembre à 20h**.

Une modalité de hotline va être mise en place afin d'aider techniquement les étudiants rencontrant des difficultés techniques.

M. Arcelin s'interroge sur la gestion centralisée des épreuves dossier, rapport ou mémoire, auparavant gérés par les équipes enseignantes même pendant la période d'examen.

Mme Mellac dit avoir été surprise qu'un rapport ou un mémoire soit évalué en CT. Elle signale que cette décision fait suite à une demande de centralisation émanant de plusieurs équipes enseignantes.

M. Arcelin souligne que la soutenance ne peut pas être évaluée en contrôle continu puisqu'il n'y a qu'une seule note. Il ne voit pas de véritable plus-value à cette gestion centralisée et pense que cela va générer un travail colossal de création d'épreuves.

Mme Sion-Jenkis évoque une pratique similaire en UFR Humanités.

Mme Mellac dit avoir été étonnée du nombre important de demandes de transformation d'épreuves initialement prévues en CC et CT sous la forme de dossier/rapport afin d'éviter de proposer des épreuves en temps limité.

M. Valat pense plus intéressant que la gestion des mémoires de master, qui concerne de petits effectifs et appelle une interaction forte entre les étudiants et enseignants, soit laissée aux composantes.

Mme Mellac signale que le ministère a autorisé une modification des MCC sur l'ensemble de l'année universitaire mais dit ne pas être favorable à de nouvelles modifications des MCC au second semestre. L'organisation de cette session devrait être riche d'enseignement sur l'importance de penser et formaliser les MCC.

M. Baillon souhaite savoir si des garde-fou ont été mis en place afin d'éviter que ne se reproduisent les pratiques abusives qui ont eu lieu lors du premier confinement concernant l'organisation d'épreuves en temps limité.

Il signale un problème récurrent lors du dépôt par les étudiants des devoirs sur la plateforme e-Campus et demande si ce problème technique est en passe d'être réglé.

Il regrette le choix d'une date unique qu'il juge tardive pour le dépôt des devoirs maison notamment pour les collègues qui organisent une soutenance orale postérieure à l'évaluation écrite.

Mme Mellac répond que le 12 janvier est la date limite de dépôt, les enseignants pouvant déterminer une date de retour différente sur leur sujet. Ils devront toutefois garantir aux étudiants un temps suffisant pour rendre leurs différentes épreuves.

Elle propose de signaler à la DSIN le problème rencontré par certains étudiants sur e-Campus.

En ce qui concerne les abus, il est difficile de les contrôler mais la modélisation des épreuves notamment en créant des modèles de QCM lors du paramétrage des épreuves devrait permettre de réduire ce problème.

VI/ ADMISSION 2020 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 1^{ER} CYCLE : MODALITÉS D'ADMISSION ET ATTENDUS LOCAUX

M. Valat rappelle que le paramétrage de Parcoursup pour l'année 2021-2022 débute en décembre, la CFVU doit donc se prononcer aujourd'hui sur les modalités d'examen des vœux et les éventuels attendus locaux.

Il rappelle les 5 grands critères permettant aux commissions d'examen des vœux d'étudier les dossiers de candidatures :

- Les résultats académiques (critères purement quantitatifs),
- Les compétences académiques, acquis méthodologiques et savoir-faire (critères académiques d'ordre qualitatif) : compétences maîtrisées, méthodes acquises...,
- Les savoir-être : autonomie, implication du candidat, savoir-être dont il a pu témoigner dans le cadre scolaire, périscolaire ou universitaire (pour les étudiants en réorientation),
- La motivation, connaissance de la formation et cohérence du projet : adéquation entre son profil et les attendus de la formation,
- Les engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : l'engagement citoyen, aux activités sportives ou artistiques, aux centres d'intérêt du candidat ou encore aux certifications non scolaires.

Il rappelle que le classement des étudiants produit par les établissements peut varier en raison de la mise en œuvre par le rectorat des critères suivants : le taux de boursiers et le taux d'étudiants hors secteur.

Il souligne le positionnement fort de l'université contre l'instauration de critères d'ordonnement des candidatures ; ainsi beaucoup de formations appellent l'ensemble des candidatures et seules les formations pour lesquelles un classement est nécessaire (formations en art, Information et communication...) procèdent au classement des dossiers.

Il signale que suite aux recours formulés par l'UNEF auprès du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel, les établissements ont désormais l'obligation de publier postérieurement à la campagne d'admission dans un rapport public, les critères retenus par la commission d'examen des vœux.

Mme Miras présente les éléments pris en compte pour l'examen des vœux d'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2021/2022(Cf. Annexe 1).

Mme Laurent trouve très intéressant de demander une lettre de motivation en anglais mais se demande qui apprécie la qualité de cette lettre.

Mme Miras répond que cette lettre est demandée uniquement pour les formations de double diplôme information communication – langue (anglais, espagnol, allemand) et pour la licence Histoire Hambord (allemand) comprenant des spécialistes de ces langues dans les équipes de formation.

M. Valat ajoute que la commission d'examen des vœux ne pourra se saisir de critères nouveaux hormis ceux votés par la CFVU.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

👉 La CFVU approuve les modalités d'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle.

Mme Miras présente les attendus locaux (Cf. Annexe 2).

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➤ La CFVU approuve les attendus locaux en 1^{ère} année de 1^{er} cycle.

Mme Miras présente pour information, les capacités d'accueil en L1 aux membre de la CFVU. Les capacités d'accueil sont stables par rapport à 2019/2020. Une augmentation du nombre de places est toutefois proposée en licence Philosophie Accès Santé (40 places).

Elle signale une erreur sur la licence Musique actuelle dont la capacité est fixée à 21 places.

Mme Durrans demande si les licences LLCER Anglais et LEA Anglais-Espagnol Agen figure bien dans ce fichier avec des capacités d'accueil fixées à 80 places pour chacune des deux formations.

Mme Miras répond par l'affirmative.

Mme Miras présente les modalités et le calendrier d'admission en 2^{ème} et 3^{ème} année de 1^{er} cycle (Cf. Annexe 3).

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➤ La CFVU approuve les modalités d'admission en 2^{ème} et 3^{ème} année de 1^{er} cycle.

VII/ ADMISSION 2020 EN MASTER : MODALITÉS D'ADMISSION

Mme Miras présente les modalités et le calendrier d'admission en master (Cf. Annexe 4).

M. Arcelin précise que l'écrit organisé par le master Communication des organisations sera transposé directement dans le dossier de candidature et non plus organisé en présentiel en raison de la crise sanitaire.

M. Valat demande si le choix de bascule entre l'organisation en distanciel et présentiel doit obligatoirement être fait maintenant.

Mme Miras répond que pour l'IJBA la date étant très rapprochée, cela ne pourra pas être modifié. Pour les autres masters organisant des oraux, il n'a pas été précisé si l'organisation se ferait à distance ou en présentiel afin de permettre plus de souplesse aux formations.

Elle signale que le master Recherches en études littéraire auparavant ouvert à tous les étudiants titulaires d'une licence a désormais fixé une capacité d'accueil.

Mme Sion-Jenkis demande comment ont été fixées ces capacités d'accueil.

Mme Miras répond que ces capacités sont présentées à titre informatif et seront discutées lors de la prochaine CDURFI. Il s'agit donc ici d'une proposition émanant des responsables pédagogiques.

M. Baillon donne son expérience en tant que responsable de master LLCER Anglais et explique que l'élaboration des capacités d'accueil s'est fondée sur les tendances des effectifs des années précédentes.

Mme Sion-Jenkis explique que le département de lettres avait fait le choix de ne pas fixer de capacité d'accueil afin d'envoyer un message politique. Toutefois, compte tenu du nombre d'étudiants inscrits et des difficultés d'accueil dans les séminaires, cette formation a désormais fixé une capacité.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve les modalités d'admission 2020 en master.**

VIII/ SESSION UNIQUE EN MASTER

Mme Mellac signale que suite au vote du règlement des études rendant l'UE Langue compensable en M2, elle a été sollicitée par l'UFR Humanités pour modifier les MCC de plusieurs masters afin qu'ils soient évalués en session unique.

Les masters concernés sont les suivants :

- Master mention Design
- Master mention Musicologie
- Master mention Cinéma et audiovisuel parcours Documentaire et archives
- Master mention Direction de projets ou établissement culturel parcours Ingénierie des projets culturels et interculturels
- Master mention Histoire, civilisations, patrimoine
 - Parcours Etudes médiévales
 - Parcours Histoire ancienne
 - Parcours Lettres classiques
- Master mention Patrimoine et musées
 - Parcours Médiation de l'architecture et du patrimoine
 - Parcours Régie des œuvres

M. Le Bourdonnec signale également le passage en session unique des trois parcours du master Archéologie, sciences pour l'archéologie.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve la modification des MCC des masters Humanités.**

IX/ ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION 2022-2026

Mme Mellac signale que les UFR, en relation collaboration avec les trois chargés de missions, travaillent à la formalisation de lettres d'intention de nouvelles mention ou parcours.

Le comité de pilotage a rendu un avis sur les premières intentions et qu'un dialogue est ouvert avec les équipes de formation avant de procéder aux arbitrages sur les nouveaux projets.

Parallèlement, des groupes de travail thématiques (blocs de compétences, enseignements transversaux, soutenabilité, FAD, formation doctorale, les parcours adaptés...) se réunissent afin de produire des vade-mecum à l'usage des équipes pédagogiques pour les guider dans la construction de la nouvelle offre.

Un nouveau calendrier a été proposé et fixe le retour des maquettes pour les deux cycles au 12 février 2021. Elle rappelle qu'un espace a été créé sur l'ENTP permettant la consultation d'une FAQ et des documents de cadrage.

Elle signale une demande formulée auprès de la CDUFRI concernant l'enveloppe des moyens par UFR. L'établissement ne peut pas soutenir un volume de formation similaire, un travail d'allègement du VHE est donc demandé. Pour retrouver des marges de manœuvre, une réduction de 10 à 15 % est nécessaire. La méthodologie de travail sur la répartition de cette enveloppe sera présentée en CFVU et elle tiendra compte de l'évolution des effectifs, des modulations de service et décharges et des poids des parcours adaptés dans les formations.

X/ QUESTIONS DIVERSES

M. Weidman signale son inquiétude face aux actes de cyber-harcèlement et aux propos antisémites tenus par des personnes extérieures à l'université dans les visio-conférences et TD organisés via zoom suite à une fuite des liens sur les réseaux sociaux. Ces attaques ont été vécues comme traumatisantes pour les étudiants qui y ont assistés et il remercie vivement l'université de sa réaction rapide face à cette situation.

Mme Mellac pense que cette situation doit nous alerter sur les modalités d'utilisation de cette plateforme. Un suivi attentif par la Présidence est mis en place afin d'éviter que cette situation puisse se reproduire.

M. Baillon souhaite rapprocher cet évènement de la perturbation ayant entraîné l'annulation d'un colloque féministe organisé par l'Université de Toulouse Jean Jaurès après l'infiltration de sympathisants d'extrême-droite. Il pense qu'une attention particulière doit être portée par ces offensives délibérées portées par des éléments organisés.

Mme Mellac répond qu'une information plus détaillée sera donnée par la Présidence après enquête. Elle signale que la prochaine CFVU se réunira le 17 décembre.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H00.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE



**DELIBERATION RELATIVE AUX ELEMENTS PRIS EN COMPTE
POUR L'EXAMEN DES VOEUX POUR L'ADMISSION
EN 1^{ERE} ANNEE DE 1^{ER} CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Vu le code d'éducation;

Vu la loi no2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et Réussite des Etudiants;

Vu le décret no 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de pré inscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence;

Vu l'arrêté du 04 novembre 2019 accordant l'université Bordeaux-III en vue de la délivrance de diplômes nationaux;

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant qu'il appartient aux instances compétentes de l'établissement de déterminer, conformément aux dispositions susvisées, les modalités d'admission des candidats dans les formations de 1^{ère} année de premier cycle de l'enseignement supérieur.

→ La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 novembre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,

➤ après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des voeux d'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (année universitaire 2021/2022), sont pris en compte les éléments suivants :

Article 1.1 : Licence avec admission sur dossier :

- Le voeu de chaque candidat est étudié par la commission d'examen au regard de la cohérence entre, d'une part, son projet de formation, ses acquis, ses compétences, sa motivation et, d'autre part, les attendus de la formation.
- Les critères généraux d'évaluation qui pourront être utilisés par la commission d'examen des voeux sont :
 - Les résultats académiques (critères purement quantitatifs),
 - Les compétences académiques, acquis méthodologiques et savoir-faire (critères académiques d'ordre qualitatif) : compétences maîtrisées, méthodes acquises... ,
 - Les savoir-être : autonomie, implication du candidat, savoir-être dont il a pu témoigner dans le cadre scolaire, péri-scolaire ou universitaire (pour les étudiants en réorientation).
 - La motivation, connaissance de la formation et cohérence du projet : adéquation entre son profil et les attendus de la formation
 - Les engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : l'engagement citoyen, aux activités sportives ou artistiques, aux centres d'intérêt du candidat ou encore aux certifications non scolaires
- Pour évaluer ces critères, la commission d'examen des voeux se fondera sur les éléments suivants :

- pour un lycéen : le contenu de la fiche avenir, le projet de formation motivé, les notes des épreuves anticipées du bac, les notes des deux spécialités du bac, les activités péri ou extra-scolaires, les bulletins de notes de première et de terminale avec une attention particulière portée sur la ou les disciplines visées. Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (questionnaire, travaux personnels...).

- pour un candidat en réorientation ou un néo entrant sur titre étranger : le contenu du projet de formation motivé, les activités péri ou extrascolaires, les notes et résultats du bac, du DAEU ou du titre étranger. Une attention particulière est portée sur la ou les disciplines visées. Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (questionnaire, travaux personnels...).

Ces éléments sont précisés par formation dans PARCOURSUP.

Article 1.2 : Licence avec phases d'admissibilité et d'admission :

- **Licence Danse :**

Phase d'admissibilité :

Etude du dossier : connaissances chorégraphiques niveau secondaire, résultats scolaires, expériences en danse (questionnaire, vidéo de 60 secondes (lien sur plateforme web) afin de déterminer la spécialité (classique, jazz ou contemporain) ;

Phase d'admission :

Audition pour confirmation du niveau technique de danse qui permettra le classement des candidats.

- **Licence Musiques actuelles, Jazz et chanson :**

Phase d'admissibilité :

Etude du dossier : résultats scolaires, expériences en musique;

Phase d'admission :

Audition pour confirmation du niveau technique en musique qui permettra le classement des candidats.

- **Licence Culture humaniste et scientifique :**

Phase d'admissibilité : étude du dossier (mêmes éléments pris en considération que ceux définis à l'article 1.1);

Phase d'admission : audition pour les candidats répondant prioritairement aux attendus.

Article 1.3 : DUT :

- Les formations sont sélectives. La sélection s'opère en deux temps : l'admissibilité sur dossier, qui est une étape de pré-sélection pour convocation à un entretien individuel face à deux personnes. Certaines filières prévoient également des épreuves écrites. L'admission définitive intervient après cette seconde phase de sélection.

- Les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers sont multiples. Ils concernent : la qualité du parcours scolaire, les notes et les appréciations, l'assiduité et le comportement, les résultats des épreuves anticipées au baccalauréat, les résultats des épreuves du baccalauréat, la qualité et la pertinence du projet de formation motivé en lien avec le projet professionnel, la précision et le soin des réponses argumentées apportées aux demandes de pièces complémentaires. Celles-ci peuvent revêtir différentes formes : compte-rendu de rencontre ou d'expérience, book, questions complémentaires, indication d'un lien internet menant vers des réalisations...

L'ensemble de ces éléments doit permettre d'apprécier la motivation et la capacité d'engagement des candidats, les pré-expériences ou expériences (stages, bénévolat, travail saisonnier, etc.), les connaissances ou les lectures en lien avec la spécialité demandée, les compétences (techniques, informationnelles, rédactionnelles, etc.), les aptitudes (relationnelles, créatives, etc.), la culture générale.

ARTICLE 2 :

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.



Direction de la scolarité

ARTICLE 3:

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par la Commission de la formation et de la vie universitaire, le 19 novembre 2020.

Nombre de membres présents	
Nombre de membres représentés	
Nombre d'abstentions	
Nombre de suffrages exprimés	
Nombre de votes pour	
Nombre de votes contre	

Le Président du conseil académique
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel Larré



CFVU2019/19-1105

**DELIBERATION RELATIVE AUX ATTENDUS LOCAUX POUR L'ADMISSION
EN 1^{ERE} ANNEE DE 1^{ER} CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Vu le code d'éducation ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et Réussite des Etudiants ;

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 04 novembre 2019 accordant l'université Bordeaux-III en vue de la délivrance de diplômes nationaux;

En complément des attendus nationaux, il appartient aux instances compétentes de l'établissement de déterminer, conformément aux dispositions susvisées, des attendus locaux pris en considération pour l'examen des vœux pour l'admission des candidats dans les premières années de premier cycle de l'enseignement supérieur.

→ La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 novembre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,

➤ après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article .1 Attendus locaux

Mention Lettres :

- Parcours Lettres classiques : dans la mesure où des cours de grec et de latin sont offerts aux étudiants débutants, le parcours lettres classiques ne requiert pas obligatoirement d'avoir étudié une langue ancienne dans l'enseignement secondaire, mais d'avoir de la curiosité pour les langues et les civilisations de l'Antiquité.

Mention Arts :

- Parcours Design :
 - Connaissance sur la culture générale et artistique,
 - Connaissance et maîtrise de techniques d'expression et d'outils technologiques fondamentaux,
 - Expérience de créativité personnelle.
- Parcours Arts plastiques :
 - Intérêt pour les disciplines artistiques et littéraires,

CFVU du 28/11/2019

- Expérience pratique des arts plastiques ouverte sur divers essais techniques (par exemple en dessin, peinture, photographie, sculpture, gravure, infographie, etc), témoignant d'une sensibilité et d'un intérêt pour des formes variées.

Mention Arts du spectacle :

- Parcours Cinéma et audiovisuel :
 - Sensibilisation aux enjeux historiques, esthétiques et culturels du cinéma et de l'audiovisuel et à leur contexte de production et de réception.
 - Sensibilisation aux spécificités des métiers de l'audiovisuel (travail par projets, régime de l'intermittence).
- Parcours Théâtre :
 - intérêt pour la discipline tant pour la pratique que pour son approche théorique (histoire, analyse, critique...) ainsi que plus largement l'histoire des arts,
 - curiosité pour les arts de la scène (pratiques spectatrices, lectures...)
 - capacité à se documenter, à construire des analyses,
 - créativité.
- Parcours Danse :
 - Connaissances chorégraphiques de niveau secondaire (ex : diplôme d'étude chorégraphique des conservatoires, section Danse études lycée, écoles de danse privées attestant d'un bon niveau technique, Bac théâtre, musique et danse...).

Mention Musicologie :

- Parcours Musicologie et pratique artistique supérieure :
 - Niveau minimum de technique musicale (formation musicale et chant ou instrument) correspondant à un 2ème cycle en école de musique,
 - Maîtriser les connaissances et compétences requises pour pratiquer la musique, travailler l'oreille et étudier le langage musical (connaissance au minimum des clés de sol et de fa, pratique de lecture chantée et rythmique, aptitude à mémoriser et noter des phrases musicales, connaissance du vocabulaire musical et des notions théoriques de base),
 - Disposer de repères historiques et géographiques et d'une culture générale permettant de développer une connaissance des styles, genres et esthétiques qui organisent la création.
- **Parcours musique actuelle à compléter**

Mention Humanités :

- Parcours Culture humaniste et scientifique :
 - Très bon niveau scolaire général et un sérieux, perceptibles dans les notes du dossier scolaire comme dans les appréciations,
 - Marques d'une implication dans la vie sociale, associative et culturelle notamment présentées dans le projet de formation motivé.

Mention Philosophie :

- Parcours Anglais-philosophie :
 - Compte tenu du caractère bidisciplinaire de la formation, les candidats doivent disposer d'un bon niveau en anglais (niveau B2 minimum).
- Parcours Philosophie – Santé :
 - Avoir de très bonnes connaissances et compétences scientifiques qui attestent :
 - d'une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement,

- d'une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation,
- d'une très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en physique, chimie, sciences de la vie et de la Terre et mathématiques, à la fin de la classe de terminale.

Les connaissances et compétences méthodologiques visent notamment à attester d'une capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel, être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

Mention Histoire :

- Parcours Hambord :
Outre les attendus nationaux d'une licence histoire, la licence HamBord suppose une bonne connaissance de la langue allemande (niveau B2). Un intérêt pour des enjeux de l'interculturalité et l'interdisciplinarité est également souhaité.

Mention Information-communication :

- Parcours Anglais-Information communication :
Compte tenu du niveau attendu pour la délivrance de la licence LLCER anglais, les candidats doivent disposer d'un bon niveau en anglais (niveau B2 minimum).
- Parcours Allemand-Information communication :
Compte tenu du niveau attendu pour la délivrance de la licence LLCER allemand, les candidats doivent disposer d'un bon niveau en allemand (niveau B2 minimum).
- Parcours Espagnol-Information communication :
Compte tenu du niveau attendu pour la délivrance de la licence LLCER espagnol, les candidats doivent disposer d'un bon niveau en espagnol (niveau B2 minimum).

Mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales :

- Parcours Allemand :
La formation ne convient pas aux débutants en allemand.
- Parcours Anglais-Allemand :
La formation ne convient pas aux débutants en allemand.
- Parcours Russe trilingue :
Licence multilingue avec anglais obligatoire et qui nécessite une appétence pour les langues slaves en particulier.
Le russe et l'anglais sont obligatoires. Le candidat devra choisir une 2ème langue slave : polonais, serbo-croate ou tchèque.
- Parcours Arabe :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue arabe.

Mention Langues étrangères appliquées :

- Parcours Anglais-Allemand :
La formation ne convient pas aux débutants en allemand.
- Parcours Anglais-Arabe :
La formation est ouverte à tous, y compris ceux qui débutent l'apprentissage de la langue arabe.

- Parcours Anglais-Coréen :
La formation ne convient pas aux débutants en coréen : nécessité d'avoir suivi des cours de coréen au lycée, en séjour linguistique, en cours du soir, etc.
- Parcours Anglais-Espagnol :
La formation ne convient pas aux débutants en espagnol.
- Parcours Anglais-Portugais :
La formation est ouverte à tous, y compris ceux qui débutent l'apprentissage de la langue portugaise.
- Parcours Anglais-Chinois :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue chinoise.
- Parcours Anglais-Italien :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue italienne.
- Parcours Anglais-Japonais :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue Japonaise.
- Parcours Anglais-Russe :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue russe.

Mention Lettres, langues :

- Parcours Italien BABEL : langues et cultures du monde :
Cette formation convient particulièrement aux candidats qui ont une appétence pour les langues et notamment ceux issus des sections européennes ou ayant suivi un parcours de langue renforcé.

Article 2. Exécution de la délibération

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 3. Publication de la délibération

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités de l'académie. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Le président de l'Université
Bordeaux Montaigne,

Lionel Larré



Direction de la Scolarité

DELIBERATION RELATIVE AU CALENDRIER DES PROCEDURES D'ADMISSION En 2^{ème} et 3^{ème} années de LICENCE et en Diplômes d'Université

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.612-3,
Vu la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 04 novembre 2019 accréditant l'université Bordeaux-III en vue de la délivrance de diplômes nationaux;
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **Public visé** : étudiants sur titres français ou sur titres européens /EEE.
- **Modalités d'admission** :
La procédure d'admission permet en particulier de s'assurer que les conditions d'accès dans l'année de formation demandée sont remplies.
L'examen du dossier porte sur la motivation, le curriculum vitae, les notes et résultats du baccalauréat, du DAEU ou du titre étranger et des années post bac. Une attention particulière est portée sur la ou les disciplines visées.
Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (travaux personnels, entretien, audition...). Ces éléments seront précisés par formation dans Apoflux.
- **Portail d'information sur l'offre nationale de formation en master** : <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>
- **Gestion des candidatures** : application Apoflux

UFR Humanités

Licences	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	Retour PJ	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Publication avis	Capacité d'accueil L2 L3		Responsable pédagogique	Gestionnaire
Mention Arts									
Arts plastiques	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier	4 juin 2021			Frédéric Sicard Jean-Yves Adam	Catherine Ribeiro
Design	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier	4 juin 2021			Claire Azema	Catherine Ribeiro
Mention Arts du spectacle									
Cinéma	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier	4 juin 2021			Marguerite Vappereau	Sylvie Rouhier
Théâtre	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier	4 juin 2021			Eléonore Martin	Sylvie Rouhier
Danse	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier + audition	4 juin 2021			Eléonore Martin Laurence Levasseur	Sylvie Rouhier
Musicologie	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier	4 juin 2021			Nathalie Morel-Borotra	Léa-Marie Pollez
Musiques actuelles, jazz et chanson	<i>Ouverture niveau L1 en 2021/22</i>							Pascal Pistone	Léa-Marie Pollez
Mention Humanités									
Culture Humaniste Scientifique	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier + entretien	4 juin 2021			Gilles Magniont	Florence Carvalho
Cultures modernes et contemporaines (L3)	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021		40	Nicolas Patin Lucy Edwards	Véronique Constantin
Mention Histoire									
Histoire Histoire Géographie (L3)	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Guillaume Hanotin	Sophie Marquette
Mention Histoire de l'Art et Archéologie									
Histoire de l'art	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Alexia Lebeurre Adriana Sotropo	Philémon Van Hemens
Archéologie	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Catherine Petit-Aupert Alain Bouet	Philémon Van Hemens
Mention Lettres									
Lettres	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Anne-Laure Metzger	Carine Baste
Lettres Métiers de l'écrit (L3)	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021		40	Violine Giacomotto Chiarra	Carine Baste
Lettres classiques	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Guillaume Flamerie de la Chapelle	Florence Carvalho
Mention Lettres, Langues									
Lettres Babel : littératures et cultures du monde	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Céline Barral Eve De Dampierre	Carine Baste
Mention Philosophie									
Philosophie	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Pierre Cretois Marina Seretti	Véronique Constantin
Philosophie Anglais	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier	4 juin 2021	40	40	Steeve Demazeux Joseph Urbas	Véronique Constantin
LAS Philosophie-Santé	6 avril 2021	3 mai 2021	10 mai 2021	Dossier	4 juin 2021			Etienne Bimbenet	Véronique Constantin
Diplômes d'université									
Latin (1/2/3)	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Guillaume Flamerie de la Chapelle	Florence Carvalho
Grec (1/2)	10 mai 2021	18 juin 2021	2 juillet 2021	Dossier	9 juillet 2021			Guillaume Flamerie de la Chapelle	Florence Carvalho

UFR Langues et civilisations

Licences	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	Retour PJ	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Publication avis	Capacité d'accueil	Responsable Pédagogique	Gestionnaire
Mention Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales								
Allemand, Anglais, Anglais-Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Japonais, Russe Espagnol-portugais (L3)	10 mai 2021	21 juin 2021	30 juin 2021	Examen dossier	9 juillet 2021		Mme Portes Mme Ravez M. Duthille M. Fertat Mme Chen Mme Lacombe M. Muller Mme Corrado Mme Amorim	Véronique Bauguil
Mention Langues étrangères appliquées								
Anglais-Allemand Anglais-Arabe Anglais-Chinois Anglais-Coréen Anglais-Espagnol Anglais-Italien Anglais-Japonais Anglais-Portugais Anglais-Russe	10 mai 2021	21 juin 2021	30 juin 2021	Examen dossier	9 juillet 2021		M. Coignard Mme Avril Mme Chen / Mme Chou M. Couralet Mme Joubert Mme Maltone Mme Suzuki Mme Blanc M. Dupuy	Véronique Bauguil
Mention Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales et LEA (Agen)								
Anglais (L2) Anglais Espagnol (L2)	10 mai 2021	21 juin 2021	30 juin 2021	Examen dossier	9 juillet 2021		Mme DURRANS	Rozenn Bataille
Mention Sciences du langage								
Sciences du Langage	10 mai 2021	21 juin 2021	30 juin 2021	Examen dossier	9 juillet 2021		Mme Petit	Véronique Bauguil
Mention Lettres, Langues								
Italien Babel : langues et cultures du monde	10 mai 2021	21 juin 2021	30 juin 2021	Examen dossier	9 juillet 2021		Mme Fratani	Véronique Bauguil
Diplômes d'université								
FLE	10 mai 2021	28 juin 2021	5 juillet 2021	Examen dossier	9 juillet 2021	60	Mme Aguerre	Véronique Bauguil
DU LSF	10 mai 2021	21 juin 2021	30 juin 2021	Examen dossier	9 juillet 2021	20	M. Guitteny	
Coréen (FAD) (1/2/3)	10 mai 2021	21 juin 2021	30 juin 2021	Examen dossier	9 juillet 2021	150	Mme Chae Duporge	

UFR Sciences des Territoires et de la Communication

Licences	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	Retour PJ	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Publication avis	Capacité d'accueil	Responsable pédagogique	Gestionnaire
Mention Géographie et aménagement								
Géographie (<i>tous parcours</i>)	3 mai 2021	3 juin 2021 (Retour des dossiers 5 juin 2021 délai de rigueur)	7 juin 2021	Dossier	2 juillet 2021	120		Laurence BROUTIN
Aménagement, urbanisme et développement territorial durables (L3)	26 avril 2021	17 mai 2020 (retour des dossiers 19 mai 2021 délai de rigueur)	25 mai 2021	Dossier + Entretien (du 14 au 18 juin)	23 juin 2021	30	Ghislaine DEYMIER	Laurence BROUTIN
Mention Information et communication								
Sciences de l'information et communication	14 avril 2021	10 mai 2021 (retour des dossiers 12 mai délai de rigueur)	17 mai 2021	Dossier	14 juin 2021	120	Laurent LAGORCE Corinne DESTAL	Joëlle AUDUBERT ou Morgane DENOST Maeva AKPWEH
Information et communication <i>Allemand</i>	14 avril 2021	10 mai 2021 (retour des dossiers 12 mai délai de rigueur)	17 mai 2021	Dossier + Entretien (du 9 au 10 juin 2021)	14 juin 2021	15	Lidwine PORTES	Joëlle AUDUBERT ou Morgane DENOST Maeva AKPWEH
Information et communication <i>Anglais</i>	14 avril 2021	10 mai 2021 (retour des dossiers 12 mai délai de rigueur)	17 mai 2021	Dossier + Entretien (du 9 au 10 juin 2021)	14 juin 2021	40	Laurence MACHET	Joëlle AUDUBERT ou Morgane DENOST Maeva AKPWEH
Information et communication <i>Espagnol</i>	14 avril 2021	10 mai 2021 (retour des dossiers 12 mai délai de rigueur)	17 mai 2021	Dossier + Entretien (du 9 au 10 juin 2021)	14 juin 2021	25	Ana STULIC	Joëlle AUDUBERT ou Morgane DENOST Maeva AKPWEH
Information territoriale Formation initiale (L3)	6 avril 2021	3 mai 2021 (retour des dossiers 4 mai délai de rigueur)	10 mai 2021	Dossier puis épreuve écrite + entretien (du 1 au 3 juin 2021)	7 juin 2021	10	Etienne DAMOME	Joëlle AUDUBERT ou Morgane DENOST Maeva AKPWEH
Information territoriale Formation continue (L3)	15 mars 2021	2 avril 2021 (retour des dossiers 6 avril 2021)	12 avril 2021	Dossier	17 mai 2021	Seuil ouverture : 10 inscrits	Etienne DAMOME	Joëlle AUDUBERT ou Morgane DENOST Maeva AKPWEH

Annexe 4



DELIBERATION RELATIVE A L'ADMISSION EN 1^{ère} ANNEE de 2^{ème} CYCLE UNIVERSITAIRE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Vu le code d'éducation ;

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu le décret du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu le Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 04 novembre 2019 accordant l'accréditation à l'université Bordeaux-Montaigne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Considérant qu'il appartient aux instances compétentes de l'établissement de déterminer, conformément aux dispositions susvisées, les modalités d'admission des candidats dans les formations de deuxième cycle.

Après délibération, la CFVU décide :

Article 1. Modalités d'admission

L'admission dans les mentions de master pour lesquelles l'établissement est accrédité est subordonnée, selon les formations, au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'admission est prononcée par le(a) président(e) de l'université sur proposition du responsable de la formation ou par le jury d'admission pour les formations ayant choisi une admission sur concours.

Article 2.1. Admission sur dossier :

Le dossier d'admission dématérialisé est constitué des pièces suivantes :

Tous documents administratifs de type diplôme, certificat et relevés de notes permettant d'apprécier la nature des études suivies par le candidat ainsi que les objectifs, connaissances et compétences visées dans le cursus antérieur.

Il pourra également être demandé au candidat, selon les formations, de fournir en ligne les pièces complémentaires suivantes visant à exposer son projet professionnel et sa motivation :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae,
- Tout document justifiant le projet professionnel ou la motivation du candidat : justificatif de stage, lettre de recommandation du responsable de la formation et/ou du responsable du stage suivi par le candidat...

Les candidats dont les dossiers auront été classés pourront, selon les formations, être auditionnés en vue de l'admission définitive pour exposer leur projet professionnel et leur motivation.

Article 2.2. Admission sur concours :

Pour les formations ayant choisi cette modalité d'admission, la CFVU et le CA de l'établissement valident dans le cadre de leurs délibérations respectives :

- Le nombre d'épreuves,
- Leur nature,
- Leur durée,
- Leur coefficient.

Les programmes, les règles d'admission au concours ainsi que la composition du jury arrêtée par le(a) président(e) de l'université devront faire l'objet d'une publicité suffisante auprès des candidats.

Article 3. Dates des campagnes d'admission

Les dates d'ouverture des campagnes d'admission ainsi que les dates limites de dépôt des dossiers sont présentées dans le tableau annexé.

Article 4. Exécution de la délibération

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 5. Publication de la délibération

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités de l'académie. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

La vice-présidente en charge de la
Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,

Marie MELLAC

Délibération n° de la Commission de la formation et de la vie universitaire, séance du 19 novembre 2020